



CARROSSERIE PEINTURE GUIDE DE REPERAGE DES RISQUES ET DE LEUR PREVENTION

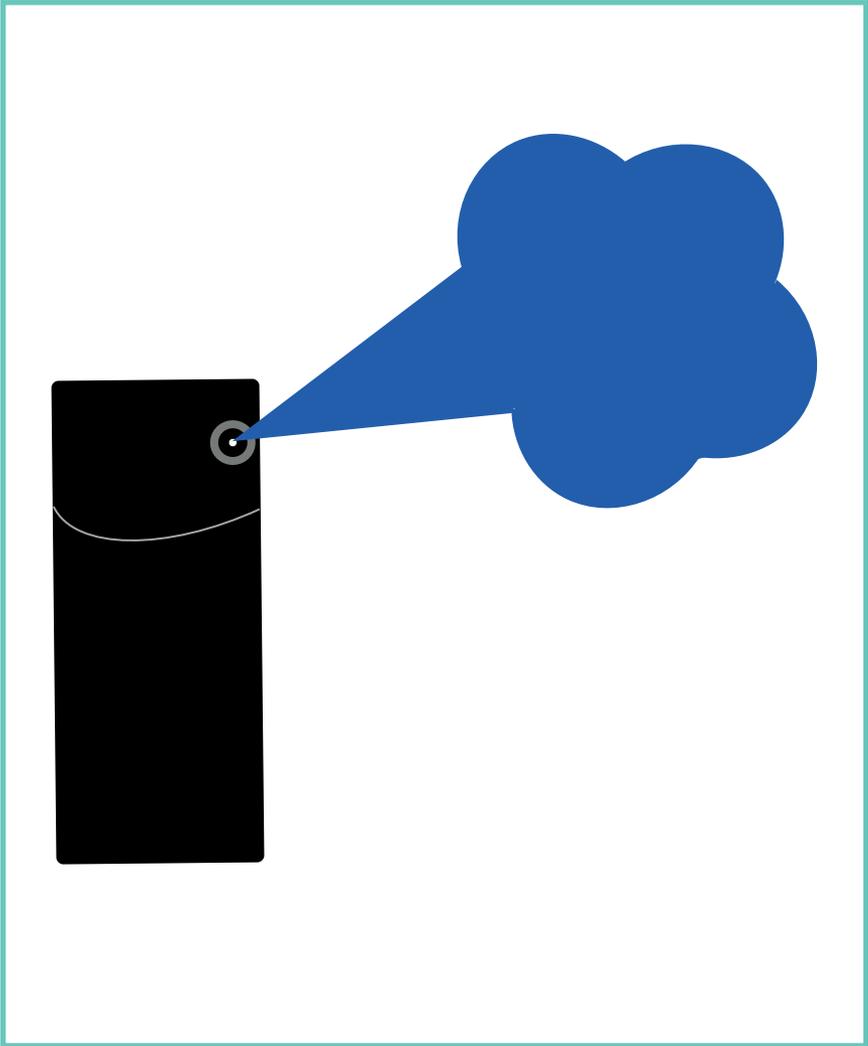
A DESTINATION DU SALARIÉ



BROCHURE PREVENTION

Juillet 2019





SOMMAIRE

1	LES PRODUITS CHIMIQUES MANIPULÉS	1
2	LES POUSSIÈRES ET GAZ QUE VOUS RESPIREZ	3
3	LES MANUTENTIONS ET LES POSTURES DE TRAVAIL	5
4	L'UTILISATION DE MACHINES ET D'OUTILS DE TRAVAIL	6
5	CERTAINES CONDITIONS DE TRAVAIL : BRUIT, TEMPÉRATURE, ÉCLAIRAGE	7
6	LES DÉPLACEMENTS ROUTIERS	9
7	LES CHUTES ET GLISSADES	10
8	LES PRODUITS CHIMIQUES : L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE	11

1 | LES PRODUITS

QUELS SONT LES RISQUES ?

Vous en manipulez au cours de votre travail !

SOLVANTS :

- Dégraissage, décapage, nettoyage de pièces (xylène, toluène, méthanol...).
- Préparation des peintures (éthers de glycol, alcools, hydrocarbures, cétones) et résines polyuréthanes (isocyanates) diluées avec du solvant (xylène, toluène).
- Application d'un vernis contenant des solvants.
- Nettoyage du pistolet (toluène, xylène).

RÉSINES :

- Entrent dans la composition des peintures (résines polyuréthane, vinyliques, époxydiques).
- Exposition lors de la préparation des peintures (durcisseur des résipolyuréthanes) et lors du pistoletage.

PIGMENTS ET COLORANTS :

- Inorganiques : plomb, cadmium, chrome.
- Organiques : opaques ou transparents.

FORMALDÉHYDE :

- Présent dans les colles de matière plastique, les peintures, les vernis.

Ils pénètrent par la peau et les poumons et provoquent des effets graves et irréversibles par inhalation et par contact avec la peau.

Ils exposent tous à des risques d'incendie, d'explosion et des problèmes de santé :

- Irritations et allergies cutanées.
- Conjonctivites.
- Troubles digestifs, neurologiques, hépatiques rénaux....
- Suspensions de troubles pour la reproduction.

CHIMIQUES MANIPULÉS

LES BONNES PRATIQUES POUR SE PROTÉGER

Connaître les produits que l'on utilise afin de :

- Choisir les moins nocifs.
- Respecter les consignes d'emploi et de stockage (étiquetage, fiche technique, fiche de données de sécurité).
- Utiliser les EPI adaptés (équipements de protection individuelle).



Ne pas manger, fumer ou boire sur les lieux de travail



Eviter tout « point chaud » tel que meulage ou soudage à proximité des solvants.

Ne jamais nettoyer ses mains avec des solvants : **cela nettoie aussi bien que ça intoxique !**

Pour nettoyer les pièces, porter des gants et utiliser une fontaine de dégraissage.

Porter des chaussures de sécurité, un masque à cartouche (de type P3), des gants en nitrile et une combinaison de préférence jetable.



Ne pas de travailler manches relevées ou en tee-shirt.

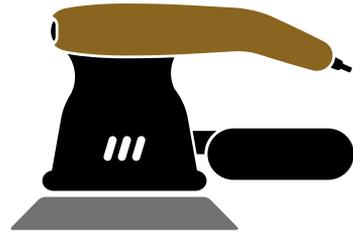
Jeter les chiffons, papiers et gants souillés dans une poubelle fermée hermétiquement.

2 | LES POUSSIÈRES VOUS

LE PONÇAGE ET LE MEULAGE

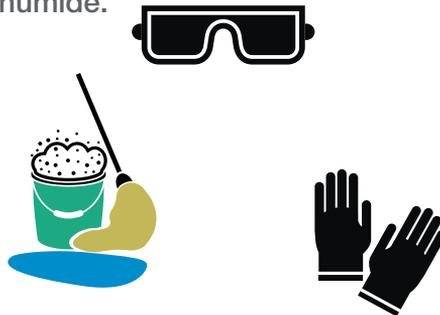
Les poussières de ponçage et de meulage sont à l'origine de maladies respiratoires ainsi que d'affections cutanées et oculaires :

- Irritations et allergies cutanées.
- Conjonctivites.
- Affections broncho-pulmonaires.



LES BONNES PRATIQUES

- Utiliser une ponceuse et une meuleuse avec aspiration.
- Entretien régulièrement le matériel.
- Ne pas utiliser de soufflette.
- Mettre ponctuellement un masque avec filtre FFP3.
- Porter des gants en nitrile et des lunettes de sécurité.
- Nettoyer les sols à l'humide.



ET GAZ QUE RESPIREZ

LE SOUDAGE

Les fumées de soudage (gaz, vapeurs et particules métalliques) sont irritantes et/ou toxiques.

Elles sont responsables d'effets respiratoires aigus (toux, dyspnée,...) et d'effets respiratoires chroniques après exposition régulière et prolongée (asthme, broncho-pneumopathies, cancers,...).

Elles renferment notamment du monoxyde de carbone, des isocyanates, du chrome et du nickel.

Moins j'en sens... mieux je me sens !!!

LES BONNES PRATIQUES

- Aspirer les fumées à la source.
- Porter un écran facial, des gants, un masque respiratoire et des guêtres.
- Ventiler fréquemment l'atelier en ouvrant les portes.



Ne pas boire, manger ou fumer dans l'atelier.



3 | LES MANUTENTIONS & POSTURES DE TRAVAIL

Vous adoptez des postures de travail et répétez souvent les mêmes gestes. Réalisés dans des positions inadaptées, cela vous expose aux TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)

LES BONNES PRATIQUES

- Appliquer les principes de base des manutentions (dos droit, pas de torsion du dos).
- Utiliser les moyens de levage adaptés et penser à ajuster la hauteur du pont en fonction de la tâche à effectuer.
- Essayer de minimiser son stress.
- Eviter les déplacements inutiles en effectuant les interventions dans un ordre logique.
- Ranger systématiquement à leur place les outils après utilisation.
- Faire quelques gestes d'étirements brefs.



Une règle d'or : Avant de porter une charge ou de faire un geste contraignant, prendre 5 secondes de réflexion pour l'effectuer en économisant ses membres et son dos !

4 | L'UTILISATION D'OUTILS & DE MACHINES DE TRAVAIL

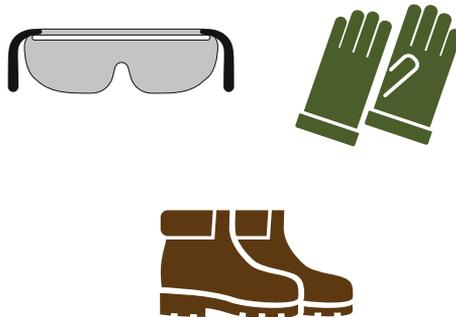
Les outils de levage qui facilitent votre quotidien (cric hydraulique, pont,...) doivent être contrôlés annuellement par une entreprise spécialisée.

Inspectez les régulièrement afin de détecter un dysfonctionnement ou une fuite d'huile.

Les outils électriques, hydrauliques et pneumatiques (disqueuse, clé à choc, rayons infra rouges,...) peuvent causer des coupures, brûlures, etc...

LES BONNES PRATIQUES

- Respecter les consignes d'utilisation des appareils.
- Porter des gants adaptés, des lunettes de sécurité, des chaussures de sécurité.
- Ranger les appareils après leur utilisation.

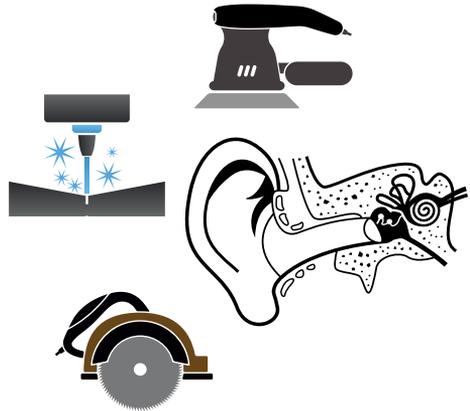


5 | CERTAINES DE

LE BRUIT

Le risque est la surdité. Il est lié aux tâches suivantes :

- Outil à main ou électrique (disqueuse, ponceuse),
- Compresseur,
- Chute d'objet,
- Aire de lavage (kärcher...).



De bonnes pratiques peuvent le limiter :

- Prévenir les collègues autour que l'on va faire du bruit. Un réflexe nous permet de moins ressentir le bruit quand on s'y attend.
- Essayer de prévoir les travaux bruyants pour les effectuer le plus loin possible des autres postes de travail.
- **Protégez-vous ! Bouchons jetables ou moulés, arceaux, casques...**

CONDITIONS TRAVAIL

LA TEMPÉRATURE

Basse ou élevée dans les locaux , elle expose aux troubles circulatoires, irritations de la peau voire crevasses.

Pour limiter cela :

En hiver :

- Fermer les portes du garage.
- Eviter les courants d'air.
- Porter des tenues adaptées (combinaison, bleus de travail.....).
- Chauffer le locaux.



En été :

- Faire l'inverse en recherchant de la circulation d'air.
- Hydratez-vous : buvez de l'eau !
- Travailler le plus possible à l'ombre.



La prévention est une affaire de bon sens !

L'ÉCLAIRAGE

Au niveau de l'atelier, il doit être suffisant pour repérer zones glissantes et obstacles.

Pour des tâches ponctuelles, il sera complété par des lampes d'appoint (baladeuse à fil basse tension, lampe à leds).

Un poste bien éclairé permet d'être plus efficace et plus confortable : pensez à vous, on ne le fera pas à votre place !

6 | LE RISQUE ROUTIER

L'accident de la route constitue la 1ère cause d'accident du travail mortel.

Lors d'essai de véhicule ou de dépannage à l'extérieur, vous utilisez peut être un GPS et/ou un téléphone portable. Attention, s'ils vous aident, ils monopolisent également votre attention qui n'est plus dédiée à 100% à la conduite.



LES BONNES PRATIQUES

- Activer sa messagerie pendant la conduite
- Ne téléphoner qu'une fois arrêté dans un lieu sécurisé.
- Si nécessaire, faire parler son GPS plutôt que de le regarder

AU VOLANT
PAS DE PLACE
POUR LA
REALITE VIRTUELLE

7 | LES CHUTES ET GLISSADES

Le sol d'un garage peut être glissant. Limiter ce risque est l'affaire de tous.

- Ranger régulièrement son poste de travail afin de limiter l'encombrement autour.
- Utiliser des matériaux absorbants lors d'épandage accidentel de carburant, de graisse ou d'huile.
- Signaler une zone à risque, matérialiser une voie de passage.
- Eliminer les déchets au fur et à mesure (bidons d'huile, chiffons imprégnés....).
- Organiser son travail afin de se déplacer le moins possible et sans stress.

Mieux je m'organise et plus je m'économise.



8 | LES PRODUITS CHIMIQUES



« La présente brochure a pour vocation de délivrer des informations et conseils non exhaustifs. Elle n'a pas de valeur réglementaire »...

N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.
Il est votre conseiller pour les risques professionnels
0800 360 400 - www.stprovence.fr

